

Table de partenaires en développement social de Sept-Rivières



Structure de gouvernance

Document présenté aux partenaires le 2 juin 2022

Table des matières

Mise en contexte	4
Mission, vision, valeurs	5
Principes directeurs.....	6
Les instances de la TPDS_7R, leur composition, leurs rôles et leurs responsabilités.....	7
Grande Table.....	7
Comité de coordination	9
Comités de travail	10
MRC de Sept-Rivières.....	11
Coordonnateur territorial en développement social	12
Organisme porteur ou fiduciaire d'une action de la TPDS_7R.....	13
Schéma de gouvernance	14

*Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Mise en contexte

Depuis décembre 2020, une quarantaine d'organismes et d'organisations de Sept-Îles et de Port-Cartier se mobilisent et participent activement à la Table de partenaires en développement social de Sept-Rivières (TPDS_7R) qui a été mise en place dans le cadre des travaux de la Table Santé et Qualité de Vie de la Côte-Nord (TSQvie09), avec la collaboration de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC).

Les partenaires impliqués proviennent de secteurs variés : réseau municipal, de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de l'emploi, de la sécurité publique et des services de garde éducatifs à l'enfance. Le milieu communautaire est bien représenté par la participation d'organismes offrant du soutien aux familles, aux hommes, aux femmes, aux jeunes et œuvrant en périnatalité. Les organismes de services en immigration, santé mentale, dépendance, de réinsertion, de justice, d'habitation et d'action bénévole sont également membres de la Table. Toute organisation souhaitant participer au développement social dans la MRC est la bienvenue.

À l'aide de statistiques et par la connaissance que les partenaires ont du milieu, la Table identifie des enjeux sociaux prioritaires sur lesquels elle considère qu'il est souhaitable d'agir collectivement sur le territoire. L'implication des partenaires et leur volonté de changement concernant les enjeux ciblés sont les moteurs de la mobilisation et l'intersectorialité est, quant à elle, une force qui permet le réseautage entre organisations et cultures.

Des comités de travail spécifiques aux enjeux identifiés sont formés et mettent en œuvre des stratégies collectives qui agissent sur les déterminants sociaux dans le but d'améliorer la qualité de vie. Au fur et à mesure que les dossiers entamés avancent, la Table actualisera sa vision en fonction des préoccupations et opportunités émergentes et pourra prioriser d'autres enjeux sur lesquels les partenaires souhaitent agir collectivement.

Au fil des rencontres, les partenaires constatent l'importance de la démarche en développement social, comprennent sa structure et son mode de fonctionnement. Cette structure de gouvernance, dont nous nous dotons, permet de baliser les rôles et responsabilités de chacune des instances de la Table.

Les partenaires souhaitent que la Table favorise, en ordre d'importance : le réseautage et les communications, la réalisation de projets collectifs, la cohérence et la complémentarité, le renforcement des compétences ainsi que le positionnement et l'influence.

La concertation au sein de la TPDS_7R comporte divers avantages. Elle permet de réduire le travail en silo tout en évitant la surconcertation, d'avoir une plus grande et une meilleure communication entre les tables de concertation existantes, de partager les expertises de chacun, de multiplier les acteurs/actrices autour des actions et de consolider les arrangements entre les services.

Mission, vision, valeurs

Les énoncés de mission et de vision ont été proposés lors de la rencontre de la Table du 17 juin 2021 et adoptés par le comité de coordination le même jour.

Mission

Les partenaires des Sept-Rivières se concertent et mettent en œuvre une diversité de moyens pour favoriser le développement social en agissant sur les déterminants sociaux et ce, dans le but d'améliorer la qualité de vie.

Vision

Les travaux de la Table permettent de développer de nouvelles pratiques, d'innover et de maximiser les leviers disponibles afin de contribuer à des transformations durables. Les partenaires agissent together-mamu-ensemble et en complémentarité par la concertation intersectorielle et le réseautage.

Valeurs

- Respect : Le respect est la considération que les membres de la Table accordent aux organisations et aux partenaires impliqués dans le développement social;
- Bienveillance : La Table promeut la bienveillance comme attitude concrète qui vise le bien et l'ouverture à l'égard d'autrui;
- Solidarité : La solidarité, devoir social de collaboration, est l'engagement volontaire de faire cause commune et d'agir dans l'intérêt général du groupe;
- Cohérence : La cohérence est le rapport étroit entre les idées et les actions. La Table tient compte des actions des autres et tente de développer, en cohésion, des actions complémentaires ou communes pour renforcer les impacts.

Principes directeurs

L'implication des partenaires :

- Favoriser la mobilisation, l'engagement, la participation et l'adhésion de tous les partenaires de la MRC pouvant être impliqués en développement social;
- Mettre en commun les forces de chacun;
- Favoriser un climat de confiance et faire preuve de transparence entre tous les partenaires du territoire;
- Considérer les partenaires du territoire sur un pied d'égalité en respectant l'expertise sectorielle de chaque organisation et en tenant compte de leur capacité d'agir;
- Susciter l'intérêt des partenaires à participer à toutes les étapes des différentes démarches (leadership partagé).

Le travail collectif :

- Viser l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de 0 à 100 ans et mettre en œuvre des actions concrètes, au niveau local, par une prise en charge collective;
- Mobiliser l'ensemble des partenaires du territoire de la MRC de Sept-Rivières;
- En considérant les différentes dimensions sociales, développer une compréhension commune et prioriser les enjeux sur lesquels nous voulons intervenir en fonction d'une vision partagée et inclusive;
- Faire preuve de la flexibilité nécessaire pour réagir sur les différentes problématiques qui pourraient émerger au fil du temps;
- Renforcer le travail collectif et miser sur l'intersectorialité pour favoriser la complémentarité et l'arrimage des actions;
- Adopter des pratiques inclusives;
- Veiller à éviter les doublons et la multiplication des paliers décisionnels de la Table.

Les liens entre les partenaires, organisations et concertations :

- Favoriser le réseautage entre les partenaires;
- Assurer l'équité entre les membres de la Table et entre ses instances;
- Faire circuler l'information et établir, au besoin, de nouveaux canaux de communication;
- Reconnaître la mission, les pratiques et l'expertise de tous les partenaires du territoire;
- Reconnaître l'expertise locale des tables sectorielles de concertation, les mettre en valeur, tisser des liens avec elles par l'entremise des membres participants à la TPDS_7R;
- Évaluer les possibilités d'arrimage entre les tables de concertation locales existantes et la TPDS_7R en fonction des enjeux prioritaires;
- Maintenir un lien avec les organisations régionales et les tables de concertation en développement social des autres MRC de la Côte-Nord.

La participation citoyenne

- Répondre à des enjeux vécus par la population du territoire, en mettant en œuvre des actions qui se basent sur l'expertise et la connaissance que les partenaires ont du milieu, en considérant qu'ils sont eux-mêmes des citoyens;
- Interpeller, au besoin, des experts de vécu dans la démarche.

Les instances de la TPDS_7R, leur composition, leurs rôles et leurs responsabilités

Grande Table

Les rencontres de la Table sont des espaces de réflexion, d'échanges et de prises de décisions, où tous les partenaires sont conviés. Les membres pourront, à certains moments, être appelés à se positionner au sujet de l'implication de la Table en lien avec des enjeux du territoire.

Au moins trois fois par année, se tiennent les rencontres de la TPDS_7R. Le contenu et le type d'animation de ces rencontres sont choisis par le comité de coordination qui les organise en collaboration avec le coordonnateur territorial en développement social.

Composition

Toutes les organisations concernées par le développement social sont invitées à participer aux rencontres de la Table. Un partenaire peut représenter sa propre organisation et/ou une table de concertation.

Rôles et responsabilités :

- Réunir des acteurs du développement social pour permettre l'échange, le réseautage, l'établissement de liens et une plus grande cohésion entre eux et les actions qu'ils mettent en place;
- Établir une vision commune des enjeux liés au développement social, aux déterminants sociaux et à la qualité de vie sur le territoire;
- Actualiser/identifier/prioriser les enjeux du territoire sur lesquels les partenaires considèrent souhaitable d'agir collectivement;
- Actualiser/identifier/mettre en place un comité de travail pour chaque enjeu priorisé;
- Permettre une discussion élargie sur les avancements des comités de travail et contribuer collectivement à la recherche de stratégies et de solutions;
- Mettre en commun des moyens et des ressources pour répondre aux enjeux identifiés;
- Permettre une discussion sur une ou des thématiques précises, proposées par les comités de travail, par le comité de coordination ou par tout partenaire de la Table (vision, opportunités, préoccupations, etc.);
- Collaborer avec les différentes instances de la Table;
- Favoriser les maillages ou les collaborations avec d'autres partenaires ou tables de concertation pour renforcer l'action intersectorielle.

Rôles et responsabilités des membres :

- Participer à la réflexion collective par son expertise sectorielle;
- Recevoir les suivis des travaux des comités de travail;
- Informer son organisation des orientations et décisions de la Table, dans une perspective de collaboration intersectorielle;
- Prendre position lorsqu'une situation le requiert;
- Porter les enjeux émergents à l'attention des membres de la Table;
- Veiller au respect de la mission et de la vision globale de la Table;
- Adhérer aux orientations de la Table;

- S'impliquer dans les comités de travail selon son champ d'expertise et ses disponibilités.

Décision et prise de position

Lors d'une décision ou d'une prise de position, les partenaires de la Table prônent le consensus, afin de favoriser des choix rassembleurs et un travail collectif. S'il y a absence de consensus lors d'une rencontre, un vote est effectué parmi les membres présents (majorité au 2/3).

Dans des cas exceptionnels, certaines décisions pourraient être prises par l'envoi d'un sondage individuel aux membres.

En cas de nécessité, si une décision urgente doit être prise entre deux rencontres de la Table, le comité de coordination peut prendre la décision pour l'ensemble des membres de la Table.

Comité de coordination

Le comité a pour mandat général d'assurer la coordination et une vigilance quant à l'émergence des enjeux sur le territoire de la MRC. Les travaux de ce comité sont soutenus par le coordonnateur territorial en développement social embauché par la MRC de Sept-Rivières.

Composition

Les membres du comité de coordination sont des partenaires qui arrivent leurs connaissances et leurs compétences pour mener à bien le mandat intersectoriel de la Table. Ils sont des agents mobilisateurs et des ambassadeurs pour la TPDS_7R. Ils contribuent à maintenir la liaison avec les partenaires du milieu.

Le comité de coordination est diversifié et compte :

- 2 organisateurs communautaires du CISSS (un de chacune des villes);
- Au minimum 4 organismes ou organisations implanté(e)s dans la MRC (mandat minimum de deux ans afin d'assurer un continuum);
- La personne embauchée à la coordination de la Table (avec droit de vote comme représentante de la MRC).

Rôles et responsabilités :

- Veiller au bon fonctionnement de la Table et de ses instances;
- Assurer une vigie face aux enjeux identifiés et en émergence. Partager ces informations avec les partenaires de la Table;
- Susciter la mobilisation des partenaires du territoire et favoriser leur implication au sein de la démarche et de ses instances;
- Veiller à la représentativité des différents secteurs qui peuvent être pertinents aux travaux de la Table;
- Participer à l'organisation des rencontres de la Table;
- Veiller à ce que les décisions prises et les actions posées soient cohérentes avec les orientations et les priorités établies à la Grande Table;
- S'assurer d'une représentativité du comité de coordination au sein de chacun des comités de travail;
- Assurer une vigie par des rencontres régulières et évaluer de façon continue la démarche de la Table, sa gouvernance, son déploiement dans le milieu et ses impacts;
- Rester à l'affût des opportunités de financement;
- Favoriser la cohérence et la complémentarité entre les actions du milieu et la démarche en développement social;
- En cas de discordance dans les comités de travail, assurer le bon fonctionnement et prendre action positivement auprès des membres pour aider à rétablir l'harmonie;
- Assurer les communications pertinentes à la communauté.

Prise de décision

Le comité de coordination prône le consensus dans la prise de décision. S'il est impossible d'en arriver à un consensus après deux rencontres de travail sur un même sujet, le comité procède par vote à la troisième rencontre. Dans de tels cas, les modalités de prise de décision seront élaborées, au besoin, par le comité de coordination.

Comités de travail

Les comités de travail, composés de partenaires issus de tous les milieux, ont la motivation commune de porter un enjeu priorisé par la Table. Ils décident ensemble des objectifs, des stratégies et des actions à mettre en place pour atteindre les changements souhaités en lien avec cet enjeu spécifique.

S'il y a déjà une instance de concertation au sujet d'un enjeu identifié comme prioritaire à la Table, les membres du comité de travail sont encouragés à s'arrimer avec cette instance afin d'éviter le dédoublement des espaces de concertation.

Divers scénarios sont possibles en ce qui concerne la planification des rencontres des comités de travail. L'organisation peut relever :

- Du coordonnateur territorial en développement social;
- D'un travail collaboratif dans lequel le leadership est partagé avec une autre organisation;
- D'une autre organisation dont c'est la mission.

Dans ces deux derniers cas, des liens étroits doivent être maintenus entre l'organisation responsable et le coordonnateur territorial en développement social.

Composition

Il s'agit d'un processus inclusif ouvert à tous les partenaires intéressés. Il est possible pour un partenaire de s'adjoindre à un comité de travail à tout moment, à condition qu'il n'y ait pas surreprésentation d'un organisme. Le coordonnateur territorial assurera l'intégration des nouveaux membres.

Chaque comité de travail doit nécessairement inclure :

- Un membre du comité de coordination;
- Le coordonnateur territorial en développement social.

Rôles et responsabilités :

- Élaborer des planifications stratégiques en considérant les discussions ayant eu cours lors des rencontres de la Table.
- Mettre en œuvre des initiatives qui répondent aux enjeux identifiés.
- Être à l'affût des arrimages possibles, collaborations et mutualisations des leviers, à partir des actions existantes ou en voie de l'être;
- Évaluer le processus et les initiatives mises en place qui le requièrent et pour lesquelles c'est possible de le faire, afin de documenter les actions, leurs indicateurs et leurs impacts, en fonction des moyens et ressources disponibles;
- Partager, par le biais du comité de coordination, les avancements, la mise en œuvre et le bilan des actions aux membres de la Table;
- Rechercher du financement pour les actions.

Prise de décision

Les comités de travail sont décisionnels concernant leurs enjeux spécifiques et ont la responsabilité d'informer les partenaires de la Table. Le consensus est privilégié pour la prise de décision collective. Toutefois, les décisions doivent être prises en fonction des grandes orientations de la Table.

S'il est impossible d'en arriver à un consensus après deux rencontres de travail sur un même sujet, le comité procède par vote à la troisième rencontre (majorité au 2/3).

MRC de Sept-Rivières

La mobilisation de partenaires a été mise en place par la MRC de Sept-Rivières, dans le cadre des travaux de la Table Santé et Qualité de Vie de la Côte-Nord (TSQvie09) et avec la collaboration de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC).

Même si elle agit à titre de fiduciaire, la MRC de Sept-Rivières est un partenaire de la Table au même titre que les autres. Elle est représentée par le coordonnateur territorial qui soutient également les travaux de la Table. Dans des circonstances particulières, la Table peut faire appel à un autre représentant de la MRC pour son expertise ou pour un dossier spécifique.

Rôles et responsabilités

- Assurer l'embauche d'une coordination territoriale et gérer la ressource;
- Transmettre les rapports selon l'échéancier établi;
- Assurer l'arrimage entre les fonds disponibles à la MRC, les ressources en place et le soutien mis en œuvre par le coordonnateur territorial auprès des partenaires en développement social du territoire;
- Offrir un soutien logistique et matériel en fonction des moyens et des ressources disponibles.

Coordonnateur territorial en développement social

Le coordonnateur territorial est embauché par la MRC de Sept-Rivières. Il représente la MRC dans les échanges et discussions avec les membres de la Table.

Rôles et responsabilités :

- Entretenir un lien avec les partenaires du développement social de la MRC, les mobiliser et favoriser la collaboration entre eux;
- Participer à l'identification de priorités communes;
- En collaboration avec le comité de coordination, soutenir le fonctionnement, l'animation et la coordination des activités rattachées à la TPDS_7R;
- Soutenir les travaux des comités de travail : la priorisation d'actions et leur mise en place, les démarches d'évaluation, etc.;
- Favoriser la cohérence et la complémentarité entre les actions du milieu et la démarche en développement social;
- Veiller à ce que les priorités soient respectées en fonction des décisions collectives;
- Partager les communications et les informations pertinentes aux membres;
- Assurer une vigie face aux besoins des partenaires et aux enjeux qui pourraient émerger;
- Identifier des besoins en matière de soutien et d'accompagnement (formations, outils, rencontres, priorités, etc.) pouvant être offerts localement ou régionalement;
- Représenter la TPDS_7R et porter ses enjeux aux différentes instances pertinentes;
- En collaboration avec les organisateurs communautaires, soutenir les partenaires dans la mise en œuvre de leurs projets;
- Collaborer avec les partenaires régionaux qui pourraient contribuer à faire avancer la réalisation des priorités territoriales;
- Rester à l'affût des bailleurs de fonds potentiels pour réaliser les actions priorisées;
- Produire les rapports requis.

Prise de décision

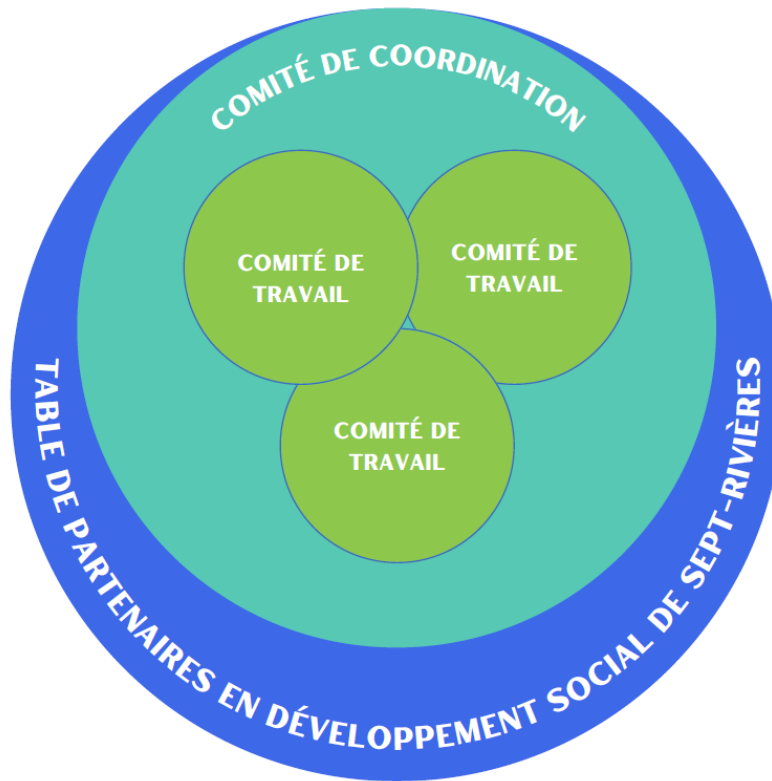
Le coordonnateur territorial représente la MRC dans la prise de décision.

Organisme porteur ou fiduciaire d'une action de la TPDS_7R

Chaque partenaire peut devenir porteur ou fiduciaire d'une action de la Table. La TPDS_7R n'étant pas un organisme légalement constitué, elle n'est généralement pas admissible aux demandes de financement.

La réflexion collective des membres de la Table et des comités de travail permet d'identifier des actions à mettre en place sur le territoire. Une organisation peut alors accepter une responsabilité spécifique en lien avec la gestion financière ou opérationnelle de l'action identifiée. Lorsqu'une action requiert d'être soutenue par un organisme porteur ou fiduciaire, une entente de partenariat liant la Table et l'organisme est élaborée. Il en revient au comité de travail de compléter le canevas de base et de veiller au respect des termes de l'entente que le coordonnateur territorial aura validé.

Schéma de gouvernance



Les travaux de la TPDS_7R, dans une approche « bottom up », influencent les décisions prises en comité de coordination, et vice versa. Les préoccupations et enjeux priorités par les partenaires de la Table influencent les décisions des comités de travail, qui à leur tour, interagissent avec le comité de coordination. Le comité de coordination assure une vigie sur l'ensemble des travaux de la TPDS_7R.

La TPDS_7R qui agit localement et la TSQvie09, qui est l'instance régionale en qualité de vie, interagissent et s'influencent.